

Message important aux abonnés du service de l'eau du Syndicat Mixte Eau Cœur du Périgord

Depuis le 1er juillet 2024 le Syndicat Mixte Eau Cœur du Périgord, après mise en concurrence, a **confié** la délégation de service de votre contrat eau à **Veolia** pour 2 ans.

Votre consommation d'eau est désormais facturée selon les conditions du nouveau contrat. Votre nouvelle facture intégrera la part **assainissement** pour laquelle **vos gestionnaire ne change pas**.

Nos équipes sont à votre disposition pour **gérer vos demandes d'abonnement, de résiliation, pour mettre à jour les informations de votre contrat, réaliser des interventions techniques ou toutes autres demandes liées à la gestion de l'eau.**

Nous vous invitons à découvrir les modalités de votre contrat d'abonnement au service de l'eau ci-dessous ainsi que votre nouveau règlement de service sur notre site internet www.eau.veolia.fr.

Nous sommes heureux de vous compter parmi nos abonnés et vous souhaitons la bienvenue.

Votre service Consommateurs



Votre nouveau calendrier de facturation

Votre facture de fin de contrat vous sera adressée par la Saur au mois de juillet

Décembre Facture de solde sur relevé de votre compteur	Juin Facture d'acompte
<ul style="list-style-type: none">● Relevé de votre compteur d'eau courant Octobre-Novembre et facturation du solde de votre consommation de la période précédente*● Abonnement du semestre à venir	<ul style="list-style-type: none">● Acompte de consommation estimé à 50% de la consommation de l'année précédente*● Abonnement du semestre à venir
<small>* Dec 2024 : consommation relevée du 01/06/24 au 31/12/24 Dec 2025 : consommation relevée du 01/01/25 au 31/12/25 Juin 2026 : consommation relevée du 01/01/26 au 31/06/26</small>	

ALERTE PRÉLÈVEMENT - VIREMENT

Dans le cadre du changement de contrat et sauf avis contraire de votre part auprès de votre précédent délégataire, vos données bancaires ont été transmises afin de faciliter vos prochains règlements qui seront désormais libellés au nom de **Veolia CGE**.

Cependant les autorisations de prélèvements ainsi que les mensualisations en cours ne peuvent être transférés et doivent être renouvelés au bénéfice de veolia. Vous recevrez prochainement une communication vous invitant à remettre en place le prélèvements mensuel ou à chaque facture.

Pour les usagers effectuant un virement, l'**IBAN change et devient** :

FR76 3000 4007 6200 0150 0053 563

Votre nouveau règlement de service

Ce document définit les prestations assurées ainsi que les obligations respectives de l'exploitant et des abonnés.

La politique de confidentialité des données à caractère personnel

Vos données sont collectées et utilisées pour assurer les services pour lesquels nous sommes missionnés, consultables, modifiables par vos soins, conservées pendant la durée de notre relation contractuelle et pendant 5 ans après son terme, non transmises à des tiers à des fins commerciales.

Ces 2 documents sont consultables en version numérique sur www.eau.veolia.fr ou sur simple demande.

Je crée mon espace personnel via l'agence en ligne

Connectez-vous sur www.eau.veolia.fr, puis rattachez votre contrat d'abonnement à votre espace. La référence de votre contrat (16 chiffres) est inscrite en haut à gauche du courrier joint. Accédez à l'ensemble de nos services en ligne.

Je vérifie l'exactitude de mes coordonnées

Nous disposons de plusieurs canaux de communication pour vous contacter (courrier, email, sms).

Autant de moyens qui nous sont indispensables **pour vous informer en toute situation** :

- ❑ vous transmettre les mesures de restriction en cas de crise (qualité eau, sécheresse, ...)
- ❑ vous prévenir en cas de travaux programmés sur le réseau

A cet effet, nous vous remercions de bien vouloir **contrôler l'ensemble de vos coordonnées mentionnées sur l'entête du courrier joint. En cas d'erreur, ou d'information manquante, vous pouvez effectuer votre demande de modification depuis votre espace personnel.**

Contactez-nous comme vous le souhaitez



Appli "Veolia & moi"

Android ou Apple en flashant le QR code ci-dessous



Agence en ligne www.eau.veolia.fr

05 61 80 09 02*

du lundi au vendredi de 8h à 19h / samedi de 9h à 12h
24/7 pour les urgences techniques

*Appel non surtaxé



Veolia Eau

TSA 40118 - 37911 Tours Cedex 9



Accueil Consommateurs

Agence de Razac sur l'Isle, Laporte, tous les jours de 08h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Agence de Boulazac, Imp. Joyce Mansour, les mercredi de 13h30 à 16h30 et vendredi de 9h à 12h

Accueil en mairie d'Agonac le 1er lundi de chaque mois

en mairie de Lisle le 1er mardi de chaque mois

en mairie de Villamblard le 1er mercredi de chaque mois



J'optimise mon budget et je fais un geste pour la planète

Des services gratuits sont disponibles depuis mon app Veolia & moi, le site www.eau.veolia.fr ou sur simple appel. En plus de limiter l'impact sur notre planète, certains ont aussi des bénéfices sur mon porte-monnaie !



Je réalise mes démarches en ligne

Je limite mes déplacements en agence pour les démarches complexes car la plupart sont réalisables en ligne : payer ma facture par CB, indiquer le relevé de ma consommation, m'abonner, mettre en place le prélèvement...



Je passe à la e-facture

Je fais un geste pour l'environnement en évitant la consommation de papier et le transport pour acheminer le courrier.

Les (+)

- une facture toujours reçue à temps
- disponible 24h/24



Je paie par carte bancaire ou par prélèvement automatique

Choisir le paiement par CB ou mettre en place le prélèvement, c'est plus rapide et préférable pour l'environnement : plus de papier, ni d'enveloppes, ni de timbres, et du CO2 en moins !

Les (+)

- choix de la date de prélèvement
- possibilité de suspendre un prélèvement
- meilleure gestion de mon budget grâce à la mensualisation



Des services de retranscription

si vous êtes en situation de handicap visuel ou auditif
disponibles depuis www.eau.veolia.fr